

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS223

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« pesant sur les ménages »

les mots :

« des patients ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.